

Délibération n° 2020-74

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°20.06 DE TRAVAUX DE RÉALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION IMPASSE DENIS PAPIN À CHILLY-MAZARIN DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 75  
Présents : 62  
Présents et représentés : 65  
Votants : 65

Le mercredi 10 juin 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 04 juin 2020, s'est réuni à 18h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Babacar	FALL	Commune des Ulis
Madame Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Monsieur Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Madame Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Xavier	BERNARD	Commune de Longjumeau
Monsieur Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2020-74
-------------------------

Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Olivier THOMAS donne pouvoir à Madame Catherine DELAITRE

Monsieur Roger DEL NEGRO donne pouvoir à Madame Hella KRIBI-  
ROMDHANE

Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

**DELEGUES ABSENTS**

Madame Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Madame Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Martine	THIERRY	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Mustapha MARROUCHI**



**Objet :       AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°20.06 DE TRAVAUX DE RÉALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION IMPASSE DENIS PAPIN À CHILLY-MAZARIN DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 78 et 80 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération EE.2011.03.03 du Conseil communautaire de l'ex CAEE du 23 mars 2011 portant approbation de la convention de mandat avec La ex SEMMASSY pour la requalification des ZAE (SEM Paris Sud Aménagement) et ses avenants ;

VU la délibération n°2019-342 du 27 novembre 2019 approuvant un protocole transactionnel avec les SCI Mouthon ;

CONSIDÉRANT la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 d'application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du rapport d'analyse, l'offre de l'entreprise FAYOLLE & FILS est considérée comme économiquement la plus avantageuse ;

*APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1.   **AUTORISE** le Président à notifier à Paris Sud Aménagement son accord pour la signature de ce marché public de travaux, conformément à son mandat conclu avec la Communauté Paris-Saclay ;

Délibération n° 2020-74

2. DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 10 juin 2020  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (65 VOIX)

65 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Madame Catherine LANSIART, Madame Florence NOIROT, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Babacar FALL, Madame Michèle DESCAMPS, Monsieur Paul LORIDANT, Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Monsieur

Délibération n° 2020-74

Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Paul RAYMOND, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Gérard DOSSMANN, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200610-lmc131321-DE-1-1

Date AR Préfecture :

17/06/20

- Affichée / Publiée le *17 juin 2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).